



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

(EN REMPLACEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 831-20

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91:

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance du conseil municipal tenue le 2 novembre 2020, le conseil a adopté le **projet de règlement numéro 831-20** modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin de prévoir les modalités de remplacement d'un usage dérogatoire dans les zones R-127 et R-128 en bordure de la rue du Pont (Route 218);
2. Conformément au décret du gouvernement et aux mesures sanitaires en vigueur, il se tiendra une **consultation écrite** du **mardi 17 novembre au jeudi 3 décembre 2020** sur ce projet de règlement en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
3. Toute personne intéressée pourra transmettre ses observations par écrit à la Municipalité **avant 16 h, le 3 décembre 2020**, soit par la poste, par dépôt dans la chute à courrier de l'hôtel de ville, ou par courriel à l'attention de :

Mme Pascale Bertrand, directrice
Service de l'urbanisme et du développement économique
Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
1200, rue du Pont
Saint-Lambert-de-Lauzon, QC, G0S 2W0
pbertrand@mun-sldl.ca

4. Le projet de règlement numéro 831-20 concerne les **zones R-127 et R-128** spécifiquement, puisqu'il vise à leur accorder les mêmes modalités de remplacement d'un usage dérogatoire que pour les zones de type A, selon les dispositions en vigueur de l'article 26.3 du Règlement de zonage numéro 243-91 et le plan de zonage de la municipalité;
5. Spécifiquement, le projet de règlement numéro 831-20 a pour objet de permettre la réutilisation à des fins commerciales du garage de mécanique sis au 620, rue du Pont, lequel était auparavant utilisé pour le commerce de transport de matériaux en vrac qui a cessé ses activités, et d'encadrer le réaménagement du site pour assurer une cohabitation saine et harmonieuse avec le voisinage et l'environnement immédiat notamment par l'obligation d'ajout de haies, bandes boisées ou clôtures opaques;
6. Le projet de règlement numéro 831-20 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
7. Le projet de règlement ainsi qu'un plan de localisation en lien avec celui-ci peuvent être consultés sur le site Web au www.mun-sldl.ca dans la partie **Avis publics** de **Ma municipalité** sur le lien prévu à la version Web du présent avis public c'est-à-dire sur le lien [Projet de règlement numéro 831-20](#).
8. Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement;
9. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel avec nous au pbertrand@mun-sldl.ca

Donné à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 17^e jour de novembre 2020.

Eric Boisvert, avocat

Éric Boisvert, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier